

# LA NOUVELLE EVALUATION DES RISQUES SANITAIRES: UNE TOXICITE AVEREE

## 12 OBSERVATIONS MAJEURES

### **I)- LES POUSSIÈRES GÉNÉRÉES PAR LE RECYCLAGE DE MATÉRIAUX SONT IMPORTANTES, NON ÉTUDIÉES ET TRÈS PATHOGÈNES:**

LE DOSSIER DE STAL :

Les émissions de poussières seront principalement liées :

- à la circulation des camions et du chargeur sur le site,
- au transfert des matériaux sur le site, notamment la manipulation des granulats et ravitaillement du silo à fillers
- au rejet de cheminée de la centrale, des gaz issus du tube sécheur. En effet, lors du séchage

des matériaux, la circulation de l'air entraîne les particules de diamètre inférieur à 300 µm. Le poids de ces poussières rejetées est d'environ 200g/m<sup>3</sup> avant passage dans l'unité de filtration.

Les deux premières sources d'émissions seront directement liées à la nature des matériaux traités et des conditions météorologiques (périodes sèches notamment). **En conséquence et compte tenu de la nature diffuse de ces émissions, leurs quantifications n'est pas réalisables**

#### **2.1 REJETS DANS L'AIR**

Les émissions atmosphériques rencontrées dans le cadre de l'exploitation des installations projetées sur le site de la ZAC de Champbayard à Boën- sur-Lignon portent principalement sur :

- Les rejets des effluents gazeux issus du tube sécheur de la centrale d'enrobage (rejets canalisés) ;
- Les poussières diffuses ;
- Le trafic routier (camion + VL) engendré par le site.

Les rejets des effluents de la centrale sont étudiés, les rejets issus du trafic routier sont considérés comme négligeables et enfin les poussières diffuses :

##### **2.1.3 Emissions diffuses de poussières**

Les émissions de poussières seront principalement liées :

- à la circulation des camions et du chargeur sur le site,
- au transfert des matériaux sur le site, notamment manipulation des granulats et ravitaillement du silo à fillers

Ces sources d'émissions seront directement liées à la nature des matériaux traités et des conditions météorologiques (périodes sèches notamment). En conséquence et compte tenu de la nature diffuse de ces émissions, **leurs quantifications n'est pas réalisable.**

#### **EN FAIT UNE QUANTIFICATION EST BIEN POSSIBLE :**

Elles ne sont pas du tout négligeables comme le montre le tableau ci-dessous du CITEPA : Centre Interprofessionnel d'Etude de la Pollution atmosphérique. sur la ligne « recyclage » : 16,02 g de PM10 par tonne de granulats produite

Selon l'inventaire national des émissions atmosphériques réalisés par le CITEPA pour l'année 2016 (édition 2017), les facteurs d'émission nationaux pour le secteur des carrières (SNAP 040623) sont présentés par polluant (TSP, PM10 et PM2.5) et type de roche dans le tableau suivant.

Type de roches	Facteur d'émission (en g/t de granulats produits)		
	TSP	PM10	PM2.5
Roches massives	178,81	55,24	6,70
Granulométrie	100%	31%	4%
Roches meubles	11,33	3,27	0,37
Granulométrie	100%	29%	3%
Recyclage	43,69	16,02	2,24
Granulométrie	100%	37%	5%

**Tableau 67** : Facteurs d'émission mis en œuvre dans le cadre de l'inventaire national des émissions atmosphériques réalisé annuellement par le CITEPA (édition 2017)

Les émissions nationales liées aux carrières en 2016 (édition 2017) issues de l'inventaire national des émissions atmosphériques réalisé annuellement par le CITEPA sont présentées dans le tableau suivant :

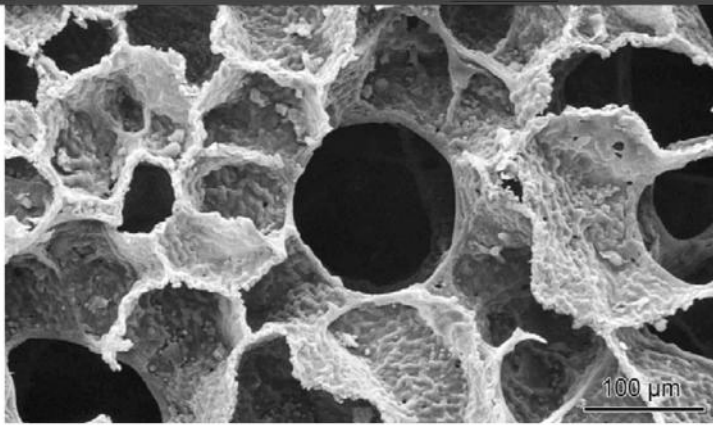
## Compte tenu de la production du recyclage annoncée par STAL :

« Des campagnes de fabrication sont réalisées **en moyenne 4 fois par an**, une campagne couvre une durée **moyenne de 4 semaines** pour une production de l'ordre de **25 000 à 30 000 tonnes** par campagne. L'élaboration est réalisée avec un broyeur concasseur mobile présent sur le site uniquement lors des phases d'élaboration des matériaux recyclés. »

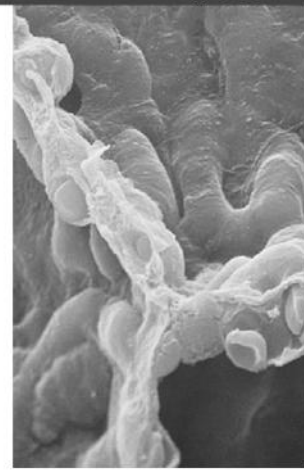
**le calcul montre pour l'année une émission moyenne de 1,7 tonnes de PM10 et 268 Kg de PM2,5 qui ne sont pas pris en compte dans l'évaluation des risques sanitaires et qui sont des poussières non canalisées et non filtrées et non étudiées :**

**Ces poussières sont parmi les plus toxique au niveau pulmonaires car susceptibles de pénétrer au plus profond de l'appareil respiratoire, au niveau alvéolaire, pouvant donner des cancers de prise en charge tardive, car tardivement symptomatiques.**

Les PM 10 sont des particules fines inférieures à 10µm et on voit bien qu'elles pénètrent dans les alvéoles comme le montre la photo si dessous avec l'échelle en bas à dte de 100µm.



**Figure 4** Micrographie électronique scannée du parenchyme pulmonaire humain, montrant le conduit alvéolaire surmonté par les alvéoles, qui sont séparées par de fins septums. Repris à



**Figure 5** Micrographie

De plus les PM10 et PM2,5 sont des particules toxiques à effet chroniques sans seuil : C'est à dire « les toxiques pour lesquels il n'est pas possible de définir un niveau d'exposition sans risque pour la population. »

## **II)- DEF AUT DE QUANTIFICATION DES POUSSIÈRES EMISES PAR LA CENTRALE :**

### **1.8 BILAN QUANTITATIF DES FLUX**

Le bilan quantitatif des flux est basé sur les données fournies par le constructeur.

Ces engagements sur les niveaux d'émissions sont les suivants :

- Poussières : 20 g/Nm<sup>3</sup>
- CO : 200 mg/Nm<sup>3</sup>
- SO<sub>2</sub> : 300 mg/Nm<sup>3</sup>
- NO<sub>2</sub> : 200 mg/Nm<sup>3</sup>

Ces données ont été comparées au retour d'expérience récent sur une centrale d'enrobage à chaud du même constructeur et indiquent que ces données sont très majorantes.

D'autre part, le retour d'expérience récent sur les analyses réalisées sur des installations d'enrobage à chaud du même type ont fait ressortir les concentrations en HAP suivantes :

- HAP totaux 50 μg/Nm<sup>3</sup> ;
- Dont : Benzo(a)pyrène 10 μg/Nm<sup>3</sup>

Valeurs sur gaz humides à 17%d'O<sub>2</sub>

Concernant le benzène la valeur maximale de flux autorisé par l'arrêté du 2 février 1998 a été retenue, à savoir 25 g/h (substance de l'annexe Vb).

Ce paragraphe 1.8 BILAN QUANTITATIF DES FLUX donne une quantité de poussières émises de 20g/Nm<sup>3</sup>, et **ne quantifie pas les PM10 ni les PM 2,5**.  
Devant l'absence de quantification différenciée des poussières en sortie de cheminée, tant dans le chapitre 2 sur les émissions, que dans le chapitre du paramétrage du modèle de dispersion qui renvoie au chapitre 2, **on peut se demander quelles sont les données entrées dans ce modèle de dispersion ? COMMENT FAIT-ON SANS AVOIR LES DONNEES D'ENTREE POUR CONNAITRE LE RESULTAT DE LEUR DISPERSION ?** D'autant plus que, comme c'est précisé en

5.6.1.2.1 « La concentration calculée par le modèle à une échéance donnée est directement proportionnelle aux flux émis par l'installation pour chaque polluant. Les approximations faites au niveau des émissions ont donc un impact direct sur les concentrations et dépôts calculés. »

### III)- DES COMPARAISONS HASARDEUSES :

Le § 5.3.2.5 compare les valeurs estimées des dépôts au sol des Bap, PM10 et PM2,5 aux valeurs limites admises en Allemagne et en Suisse pour des dépôts de poussières sédimentables, sans qu'on sache ce que ce terme prend en compte : une valeur universelle quelle que soit le type de poussière ou plus vraisemblablement une valeur cumulée de toutes poussières confondues, ce qui rend la comparaison non pertinente et sans valeur.

Cette étude montre que l'incidence sur l'environnement proche est réel et quasiment impossible à quantifier tant elle est dépendante de facteurs multiples difficilement prévisibles tels que la température, la météorologie, la pression atmosphérique et ses variations, les phénomènes de réenvols de poussière après forte chaleurs en situation anticyclonique, la nature des sols environnants. **Elle est incapable de prévoir les conditions météorologiques des années futures, sécheresse et manque d'eau.**

### IV)- UN TAUX DE RETOMBE DE POUSSIÈRES MAXIMUM SUR L'EMPRISE DU SITE :

Comme c'est écrit en 5.2.2 du dossier initial :

#### **5.5.2 DIAGNOSTIC**

A) Les émissions de poussières

**Les envolements de poussières**, ne pourront avoir d'incidence sur ce site car les **retombées seront majoritairement contenues sur l'emprise du site** sur lequel seront implantés la centrale d'enrobage à chaud et le centre de recyclage de matériaux

Mais on oublie de mentionner la présence sur le site de l'agence qui doit selon les affirmations du promoteur contenir des dizaines de salariés, alors que

**Le « Guide de prévention du risque poussière pour les plateformes de recyclage », Publication issue de l'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTP) en liaison avec la Direction Générale du Travail (DGT) préconise : Adopter une organisation du travail qui réduit le nombre de salariés exposés aux poussières ainsi que la durée d'exposition. Alors ? les employés menacés ??**

## V)- LE PROBLEME DE L'EAU ET DE LA SITUATION HYDROGEOLOGIQUE DE LA CENTRALE

### GASPILLAGE D'EAU POTABLE

### RISQUE DE POLLUTION MAJEUR DE TOUTE LA CHAINE DES ETANGS DU FOREZ

L'EXPERTISE REALISEE A LA DEMANDE DE L'ASSOCIATION CESSE montre La non prise en compte de la situation de la centrale par rapport à la configuration de l'hydrogéologie locale et rends particulièrement insuffisantes les mesures de traitement des effluents qui quoi qu'on fasse iront vers les étangs tôt ou tard.

Le problème de l'eau est particulièrement sous-évalué : l'eau (potable !!!!) sera utilisée en gde quantité comme moyen de prévention contre l'envol de poussières parce que l'arrosage et l'humidification du site est une préconisation majeur du guide de prévention du risque poussière pour les plateformes de recyclage. C'est soit les poussières, soit l'eau.

## VI)- IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT HUMAIN—SANTE

**Urbanisation : l'Hôpital et la cité scolaire sont toujours aussi proches et représentent la principale aberration de cette implantation**

**Justification d'implantation : Toujours aucune étude comparative d'autres sites**

### **Les invariants du projet**

Le lieu ne change pas et la proximité des habitations est mal prise en compte en fonction de la dispersion modélisée de la pollution : le village de la Bouteresse et son lotissement ne sont pas cités bien que directement sous les vents dominants.

**La nuisance sonore reste la même et n'est toujours pas étudiée**, et le danger aussi compte tenu du fait que le soi-disant engagement de l'agglo et du département ne fait en aucun cas référence à une délibération en conseil, ni à un vote, ni à un budget.

## **VII)- Les emplois**

Une étude auprès des parents d'élève sur leur intention de maintenir les enfants dans cette cité scolaire dans l'hypothèse de la création de la centrale

montrerait une tendance à la baisse des effectifs du lycée et collège et donc une diminution du nombre de professeurs et employés de la cité.

Les pompes funèbres seraient amenées à changer de lieu, de même que l'entreprise de location de matériel médical, quid de l'activité de relaxation des kinésithérapeutes, **combien d'emplois perdus ?**

Et par ailleurs l'intention d'implanter une agence sur un site de recyclage de matériaux et de production de bitume est complètement à l'opposé des mesures de protection du risque poussière sur les plates-formes de concassage. Comme expliqué plus haut.

#### **VIII)-La dévaluation immobilière :**

Elle est réelle, plusieurs cas à notre connaissance. Ne fait l'objet d'aucune étude, et n'est même pas citée.

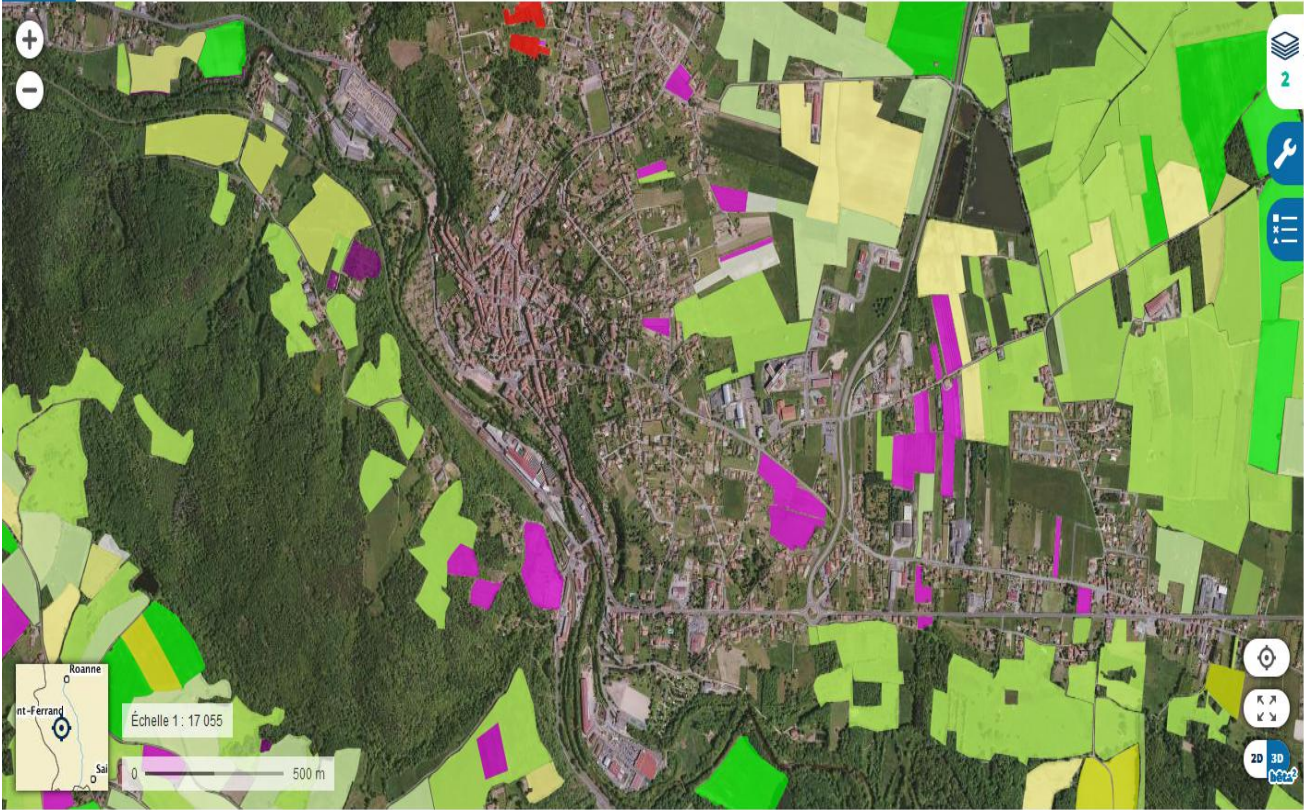
#### **IX)- DE GROSSIERES ERREURS qui jettent un doute sur la rigueur du rapport :**

#### **C'est pas la peine d'être expert pour constater ça ! :**

la cartographie des surfaces de vignes est fautive comme le montre la carte du Geoportail RPG 2017, alors que le rapport STAL fait état de données de RPG 2012 : au Sud Est immédiat du site, une seule parcelle en 2012 et au moins 6 en 2017. de nombreuses vignes ont été plantées en 5 ans et plus jusqu'à ce jour dont certaines en conversion en Bio. La légende est la même pour les deux cartes, parcelles de vigne en violet.



**CARTES**  **géoportail** Chercher un lieu, une adresse, une donnée

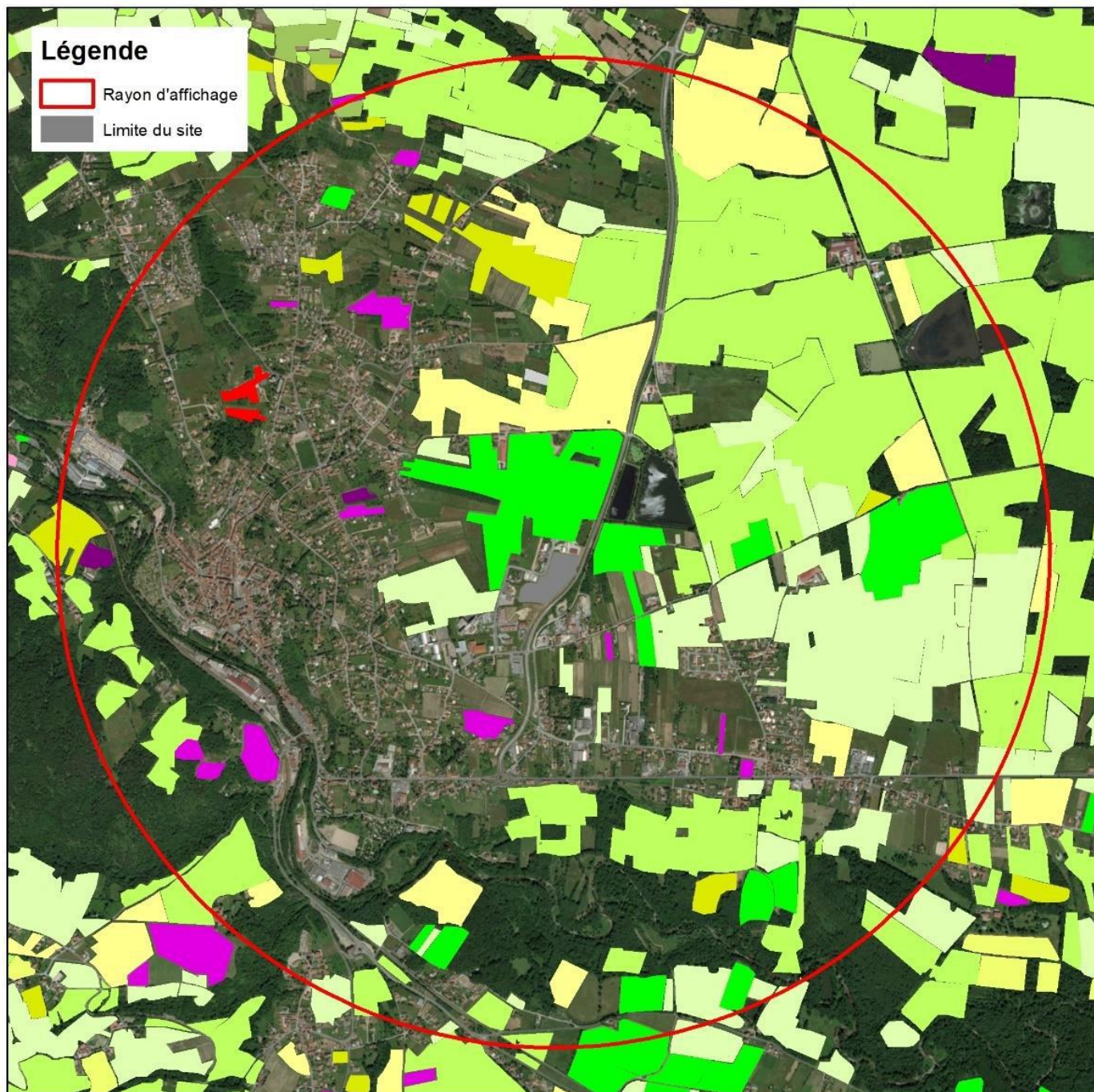


**CARTE EN COURS**  
2  
Registre parcellaire graphique (RPG) 2017  
Photographies aériennes  
+ DE DONNÉES  
ENREGISTRER LA CARTE

Échelle 1 : 17 055  
0 500 m

Données cartographiques : ©





**Cultures majoritaires (RPG2012)**

- BLE TENDRE
- MAIS GRAIN ET ENSILAGE
- ORGE
- AUTRES CEREALES
- AUTRES GELS
- FOURRAGE
- PRAIRIES PERMANENTES
- PRAIRIES TEMPORAIRES
- VERGERS
- VIGNES
- LEGUMES-FLEURS
- DIVERS





XI)- CONCERTATION EN AMONT DE CETTE NOUVELLE EP :

INEXISTANTE si ce n'est des propos méprisants de la part du maire de Boen sur les opposants au projets, qualifiés d'experts en tout et n'importe quoi, et redisant une nouvelle fois lors de ses vœux que l'avis des services de l'état devra être respecté, alors que quelques mois auparavant il a fait retirer le dossier du Coderst pour se soustraire à l'avis négatif du préfet.

LES RISQUES D'ACCIDENT NE SONT PAS NULS :

11 Accidents depuis 2010 en France Cf autre document

BRUIT DE FOND DE POLLUTION

L'Etude ne tient pas compte du bruit de fond de pollution de la zone déjà non négligeable par le trafic routier et par les insecticides d'origine agricole

## **XII)- UN PROJET D'ARRIERE GARDE SOUS L'ANGLE DE L'EVOLUTION DU CLIMAT ET DE SES CONSEQUENCES :**

Qu'en sera-t-il dans 15 ans des pratiques de mobilité, du climat, de l'organisation sociétale ? Une seule chose est sûre : Continuer à émettre des produits toxiques nous mène à l'impasse quelles que soient les normes. La véritable modernité demande de penser la vie future autrement, et non pas de n'avoir que le souci du profit à court terme. Si nous ne le faisons pas nous y serons contraints

TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE DU TERRITOIRE

A noter une prise de conscience dans le monde agricole qui se traduit par la présence de plusieurs exploitations en Bio, ainsi qu'une conversion en cours dans une exploitation viticole à proximité du site. Cette démarche risque d'être annulée par l'augmentation des poussières et des odeurs, le lieu de dégustation étant directement sous le vent du site à 750m .

L'implantation d'un tel projet va complètement à l'inverse d'une démarche de transition écologique du territoire par la production de polluants cancérigènes et l'aggravation de la pollution atmosphérique.

Dr Voron président de l'association CESSE.